



PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Décision n° MP-031-11-00092-00

Portant agrément au titre du service civique

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées

Vu le Code du service national, notamment son titre Ier bis ;
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 15 décembre 2010 par l'organisme intéressé ;
Vu l'avis favorable émis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne ;

Décide :

Article 1

L'Association **TREMLIN** dont le siège social est situé rue saint Michel – 31420 AURIGNAC (N°SIRET : 38108297300029) est agréé pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Solidarité	1	A	« SOUTIEN à L'ANIMATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL » au sein d'une équipe de travailleurs sociaux et de bénévoles : <ul style="list-style-type: none">• Promotion du centre social sur le territoire concerné• Développement des liens intergénérationnels• Développement des relations entre salariés et bénévoles• Développement de nouvelles activités (ateliers)

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 24 mois.

Article 4

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 24 mois.

Fait à Toulouse, le 8 février 2011

Pour le Préfet de Région, Délégué territorial de l'Agence du service civique, et par délégation
Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Midi-Pyrénées, Délégué territorial adjoint


Frédéric RAMÉ

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

MP-031-11-00092-00

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
02/2011	2						1	3
02/2012	2						1	3
Total	4						2	6

Durée cumulée des contrats en mois	24						24	48
--	----	--	--	--	--	--	----	----